



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Nouredine ACHERIA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Christine MARTIN	Madame Isabelle BARDIN
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur François DESEILLE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Sabine BAILLOT	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Mélanie FORTIER	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité - Fonds de soutien en faveur des communes sinistrées par les feux de forêt - Attribution d'une subvention exceptionnelle de solidarité

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et ont nécessité l'évacuation de nombreuses communes. Ces événements tragiques ont provoqué une véritable catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique dans les territoires durement touchés.

Face à ce drame, l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité appelle l'ensemble des communes et des intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à se mobiliser. Elle nous invite à apporter un soutien financier direct aux opérations d'urgences en cours ou en préparation ainsi qu'à la longue phase de reconstruction et d'accompagnement qui s'avère indispensable pour ces localités.

Particulièrement sensible aux lourds dégâts matériels et humains que cette catastrophe d'une ampleur inédite engendre, Dijon Métropole tient à affirmer sa solidarité et son soutien indéfectible aux communes impactées.

C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de solidarité d'un montant de 25 000 € à l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité afin d'abonder le fonds de soutien ouvert en faveur des communes sinistrées.

Les fonds collectés par l'association seront reversés équitablement aux collectivités locales frappées par le sinistre.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** une aide exceptionnelle de solidarité d'un montant de 25 000 € à l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité afin d'abonder le fonds de soutien mis en place en faveur des collectivités sinistrées par les feux de forêt et **autorise** l'association à reverser cette contribution aux collectivités sinistrées ;
- **de prélever** le crédit correspondant sur le budget de l'exercice en cours à l'article comptable approprié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 83

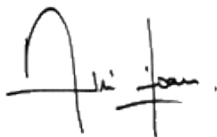
ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 16 PROCURATION(S)

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

